

MINISTERE DES AFFAIRES
ETRANGERES, DE LA COOPERATION
REGIONALE ET DES BURKINABE DE
L'EXTERIEUR

SECRETARIAT GENERAL



BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort nous Vaincrons

N°2025- 09 65 /MAECRBE/CAB

Ouagadougou, le 30 DEC 2025

****COMMUNIQUE DU GOUVERNEMENT****

Le Gouvernement du Burkina Faso a pris acte de la décision annoncée le 16 décembre 2025 par les autorités des États-Unis d'Amérique relative au renforcement des restrictions d'entrée sur leur territoire, décision qui inclut désormais le Burkina Faso parmi les pays soumis à des restrictions totales de visas.

En application du principe de réciprocité, le Gouvernement du Burkina Faso informe l'opinion nationale et internationale de sa décision d'appliquer aux ressortissants des États-Unis d'Amérique des mesures équivalentes en matière de visas.

Le Gouvernement du Burkina Faso demeure attaché au respect mutuel, à l'égalité souveraine des États et au principe de réciprocité dans ses relations internationales.

Le Burkina Faso reste ouvert à une coopération fondée sur le respect des intérêts réciproques avec l'ensemble de ses partenaires.

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons.

Le Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération
Régionale et des Burkinabè de l'Extérieur

Karamoko Jean Marie TRAORE
Officier de l'Ordre de l'Etalon